



RÈGLEMENT PARTICULIER U15 F85 SAISON 2025-2026

ARTICLE 1 : FORMULE

Le championnat se déroule sur 2 phases

BALLON : T1 (50-52 cm)

TEMPS DE JEU - 2 X 25 mn – Exclusion 2 mn

Nombre de joueurs sur la feuille de match : 12 joueurs maximum et 5 au minimum.

ARTICLE 2 : CONSTITUTION DES POULES

PREMIÈRE PHASE

Poule PRÉ RÉGION “EXPERT” = 1 poule de 5 équipes

Matchs en aller et retour sur 10 dates

Accession : Le classement à l’issue des matchs retour détermine les 2 accédants à la poule U15F RÉGION en 2^{ème} phase

Poules CONFIRMEES : 2 poules de 6 équipes

Matchs en aller et retour sur 10 dates

PRÉCISION :

➤ 2 équipes d'un même club, convention ou non, qualifiées pour jouer dans un championnat ne pourront évoluer au même niveau (sauf le plus bas niveau)

DEUXIÈME PHASE : – reprise le 17-18 janvier 2025

La formule sera établie en fonction des éventuels engagements supplémentaires

ATTENTION 1^{er} tour de coupe de Vendée U15 le 10-11 janvier 2026

ARTICLE 3 : QUALIFICATION

Les joueuses nées en 2011-2012-2013 sont habilitées à participer aux épreuves pour le club avec lequel elles sont licenciées :

Rappel :

- 3 licences B+C+D sont autorisées par rencontre et le nombre de licences JE (jeune étranger) n'est pas limité.



3.2 – RÈGLE DITE DE « BRÛLAGE »

Voir règlements généraux départementaux art 4.4

En championnat jeune **départemental**, la règle de brûlage ne s'applique pas entre les différentes divisions d'une même catégorie (ex : **U17F D1** vs **U17F D2** ou **U14M Expert** vs **U14M Confirmé**).

3.2.1 Le brûlage général N

Un joueur ne peut être inscrit comme tel sur une feuille de championnat régional ou territorial ou départemental que s'il a disputé, au jour effectif de la rencontre moins de N matchs de championnat dans des rencontres de rang supérieur.

Pour les U15 sont considérées supérieures la catégorie U17 Nat, U17 Reg et U16 Reg et U15 Reg en 2ème Phase

La limite est fixée à 6 rencontres au rang supérieur, le N est de 7 pour la 1ère phase puis à 10 en 2ème phase 2025-2026.

Le non-respect de cette disposition entraîne la perte du match par pénalité.

Dérogation :

Attention le nombre de joueurs, sous dérogation, autorisés sur chaque feuille de match ne peut excéder 2 sous peine de perte de match par pénalité.

Toute « dérogation » accordée par un Comité pour une équipe U15F, U17F, U16M ou U19M qualifiée pour la 2ème phase régionale est soumise au Bureau Directeur de Ligue au début de cette phase régionale.

Des dérogations, accordées par un Comité, peuvent concerner des compétitions territoriales départementales (championnat U20F ou +16F, coupe PDLL départementale +16F et +16M) : la liste, précisant le championnat autorisé et la date d'effet, est transmise à la COC territoriale et mise à jour régulièrement.

ARTICLE 4 : MUTATIONS

– Cf. Règlements généraux.

ARTICLE 5 – ARBITRAGE

Il est assuré, **en priorité**, par un juge-arbitre jeune ou adulte-jeune -26 ans du club recevant



ARTICLE 6 : HORAIRES DES MATCHS

SAMEDI 13H30 – 17H30

DIMANCHE 9H00 - 11H30 – 13H30-17H

ARTICLE 7 : CLASSEMENT

Les dispositions arrêtées pour le championnat de France sont appliquées :

Forfait ou pénalité : 0 point Score : 0 – 10

Irrégularités de qualification :

Toute irrégularité de qualification amène une pénalité pour son équipe. Perte de match :

L'équipe pénalisée perd le match et ne marque pas de point (0 point).

Le score pris en compte est de 0-10 pour les rencontres jouées en 2 fois 25 minutes.

Le score pris en compte est de 0-10 pour toutes les autres (tournois compris).

En aucun cas, le score acquis par l'équipe qui a gagné sur le terrain n'est conservé, même s'il est plus favorable que celui affecté à la pénalité.

Les mêmes irrégularités répétées amèneront à chaque match concerné une pénalité.

Les irrégularités sont signalées aux clubs concernés. Cette décision est susceptible de réclamation auprès de la commission sportive départementale, avant d'être entérinée, lors de la prochaine réunion de la commission.

Deux pénalités = un Forfait (3 Forfaits = FORFAIT GENERAL)

ARTICLE 8 : RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE

Pour tout autre point se référer aux règlements généraux de la COC.



COUPE DE VENDEE U15F

Ouverte aux équipes engagées dans le championnat U15 féminines avec engagement automatique d'une seule équipe par club.

**Toute équipe souhaitant se désengager de la coupe U15F doit le signaler au comité avant
Le 01 octobre**

BULLETIN DE DÉSISTEMENT COUPE DE VENDÉE U15 Féminines 2025/2026

Document à compléter et retourner avant le 01 octobre à l'adresse suivante :

6285000.coc@ffhandball.net

NOM DU CLUB :

NE DÉSIRE PAS PARTICIPER À CETTE ÉPREUVE

(Afin de prendre en compte vos remarques, merci de bien vouloir indiquer ci-dessous les raisons de ce désistement)